

DEC150241DR12

Décision portant délégation de signature à M. Alain BADIE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3155 intitulée Institut de Recherches sur l'Architecture Antique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR3155, intitulée «Institut de recherches sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

Vu la décision DEC150065INHS du 23 janvier 2015 nommant M. François QUANTIN directeur de l'USR3155 à compter du 01/01/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain BADIE, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BADIE, délégation est donnée à Mme Nathalie ANDRE, IR aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BADIE et de Mme Nathalie ANDRE, délégation est donnée à Mme Stéphanie ZUGMEYER, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BADIE, Mme Nathalie ANDRE et Mme Stéphanie ZUGMEYER, délégation est donnée à Mme Cécile DURVYE, docteur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26 janvier 2015

Le directeur d'unité
François QUANTIN

Les délégataires

Nom : A. BADIE Signature :	Nom : N. ANDRE Signature :	Nom : S. ZUGMEYER Signature :	Nom : C. DURVYE Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :